



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 JUIN 2026

Communes de 1.000 habitants et plus -

Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

- COMMUNE : LATRESNE
- Département (collectivité) : GIRONDE
- Arrondissement (subdivision) : BORDEAUX
- Effectif légal du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire : 15
- Nombre de suppléants à élire : 5

À cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Céline GOEURY, Mme Anne MIGLIORINI, M. Victor MALDONADO, Mme Agnès BARLET, M. Stéphane ROUVROY, Mme Eugénie TINEL ORTIZ CANO, M. Manar ELOUAFI, M. Ludovic LASTENNET, Mme Charlotte LAIZET, Mme Françoise BELLOC, Mme Louisa ALEM, Mme Anne-Sophie MAIGNAN, M. Jean-Christophe SAURIAC, Mme Guylène SIMON, Mme Béatrice FANGILLE, Mme Catherine LE SAUX, Mme Sylvie ESCOFFIER, M. Daniel DA ROCHA, M. Michel LOISELEUR, Mme Gwenaëlle VINTER, Mme Evelle OUDARD et M. Jean-Louis LOPEZ.

Étaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants :

M. Marc JOKIEL, M. Vincent MICHELET, M. Nicolas DE BOGDANOFF, M. Patrick LE BIHAN,

Absents non représentés :

(Aucun nom inscrit)

1. Mise en place du bureau électoral

Mme Céline GOEURY, Maire, a ouvert la séance.

Mme Anne Migliorini a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

La Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents au scrutin, à savoir :

M. Jean-Louis LOPEZ, M. Victor MALDONADO, Mme Charlotte LAIZET et Mme Louisa ALEM.

2. Mode de scrutin

La Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, la Maire a constaté que 3 listes de candidats avaient été déposées :

Liste MIGLIORINI :

Titulaires :

Mme Anne MIGLIORINI
M. Marc JOKIEL
Mme Eugénie TINEL ORTIZ CANO
M. Jean-Christophe SAURIAC
Mme Agnès BARLET
M. Vincent MICHELET
Mme Béatrice FANGILLE
M. Victor MALDONADO
Mme Catherine LE SAUX
M. Ludovic LASTENNET
Mme Guylène SIMON
M. Stéphane ROUVROY
Mme Louisa ALEM
M. Manar ELOUAFI
Mme Anne-Sophie MAIGNAN

Suppléants :

M. Nicolas DE BOGDANOFF
Mme Françoise BELLOC
M. Patrick LE BIHAN
Mme Charlotte LAIZET

Liste ESCOFFIER :

Titulaires :

Mme Sylvie ESCOFFIER
M. Daniel DA ROCHA
Mme Gwenaëlle VINTER
M. Michel LOISELEUR
Mme Evelle OUDARD

Liste LOPEZ :

Titulaire :

M. Jean-Louis LOPEZ

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

Libellé	Nombre
a. Nombre de conseillers présents et représentés	26
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	26
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	26

Répartition des sièges par liste :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
MIGLIORINI	20	12	4
ESCOFFIER	5	3	1
LOPEZ	1	0	0

4.2. Proclamation des élus

La Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes.

Candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués :

Titulaires :

Mme Anne MIGLIORINI
M. Marc JOKIEL
Mme Eugénie TINEL ORTIZ CANO
M. Jean-Christophe SAURIAC
Mme Agnès BARLET
M. Vincent MICHELET
Mme Béatrice FANGILLE
M. Victor MALDONADO
Mme Catherine LE SAUX
M. Ludovic LASTENNET
Mme Guylène SIMON
M. Stéphane ROUVROY
Mme Sylvie ESCOFFIER
M. Daniel DA ROCHA
Mme Gwenaëlle VINTER

Suppléants :

Mme Louisa ALEM
M. Manar ELOUAFI
Mme Anne-Sophie MAIGNAN
M. Nicolas DE BOGDANOFF
M. Michel LOISELEUR

4.3. Refus des délégués

Sans objet.

5. Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit

Paragraphe spécifique aux communes de 9.000 habitants et plus - non applicable ici

6. Observations et réclamations

Aucune observation mentionnée.

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à 19 heures 40 minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par la Maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire
Mme Céline GOEURY

La secrétaire de séance
Mme Anne MIGLIORINI